



## Union Fédérale Route

49, avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS Cedex 19.

**COMMISSION NATIONALE D'INTERPRETATION ET DE CONCILIATION DE  
LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS  
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT  
(ACTIVITE TRANSPORT DE FONDS)**

**REUNION PARITAIRE DU 18 DECEMBRE 2017**

**Présidente de la commission représentant l'Etat :**

Madame KADDOUR Sonia

**FGTE-CFDT représentée par :**

M. QUIROGA Pascal, Entreprise Brink's et Coordinateur National TDF  
M. GAUTHIER Stéphane, Entreprise BRINK'S  
M. FOUS Denis, Entreprise Loomis France

**Organisations Patronales :**

Union des Fédérations du Transport, représentée par Mme GILBERT-PERON  
Herveline

O.T.R.E., représentée par M. RIVERA Jean Marc

**FEDESFI représentée par :**

M. MOTTIER Bernard, Délégué Général FEDESFI

M. KOLKO Romain, Entreprise PROSEGUR, Directeur des Ressources  
Humaines

**USP VALEURS représentée par :**

Mme GIRAULT Stéphanie, Entreprise Loomis France, Directrice des  
Ressources Humaines

Madame KADDOUR ouvre la séance et donne la parole aux intervenants pour aborder l'ordre du jour.

En préambule, la FGTE-CFDT désire prendre la parole afin de remettre sur le tapis la problématique d'absence d'accord de transférabilité dans notre secteur d'activité.

En effet, de très fortes turbulences se font jour au sein des principales entreprises de Transport de Fonds, générées par la guerre des prix, l'évolution technologique et l'arrivée de nouveaux acteurs dans le secteur bancaire.

Celles-ci amènent nos entreprises à des restructurations géographiques (suppressions d'emplois et fermetures d'agences), initient des ruptures conventionnelles, et diverses dispositions en matière sont enclenchées (PSE, accords mobilités,...).

A partir de ce constat, il devient urgent et indispensable de reprendre la négociation en matière de transférabilité et les deux parties patronales se doivent de présenter au plus vite un accord équitable pour toutes les parties (salariés, entreprises)

M. RIVERA dit bien entendre la demande, mais rappelle les difficultés rencontrées dans le passé avec les travaux qui avaient été entamés, puis le droit d'opposition qui était intervenu ensuite.

Il reste ouvert à la mise en place de cet accord, mais pas dans l'urgence. Le nouveau projet devra d'abord être travaillé en amont par les deux organisations patronales.

Mme GILBERT-PERON de son côté souligne l'utilité d'un accord et rappelle la dénonciation qui avait conduit à la caducité dans l'ancienne version transférabilité. Concernant l'avenant mutuelle, elle indique que toutes les parties présentes à la négociation ont signé ce texte après l'ultime modification portant sur l'article 8.3.

A présent le dossier suit son cours et le dépôt se fera avant le 31 décembre, en vue de sa prochaine extension.

M. MOTTIER indique ne pas avoir de mandat aujourd'hui en ce qui concerne une négociation sur la transférabilité.

Il précise que l'appel unanime autour de la table pour relancer la négociation a été entendu et souligne que FEDESFI a un a priori favorable à ce type d'accord.

## **1) Classifications**

M. RIVERA passe à l'ordre du jour et explique que nous sommes au tout début des travaux sur les classifications et qu'il convient d'adapter les réalités en entreprise aux classifications.

Le document de travail présenté le mois dernier doit servir avant tout d'outil de réflexion et de concertation.

Maintenant la balle est dans le camp des Organisations Syndicales qui doivent faire avancer leurs idées et propositions.

La Présidente propose aux différentes organisations syndicales de faire chacune à son tour état de leurs réflexions.

La FGTE-CFDT rappelle les demandes de la partie patronale sur les métiers de la caisse, pour lesquels il faut donc d'abord se focaliser.

Un recensement utile pour nos futurs travaux doit être réalisé par les principales entreprises du secteur, toutes présentes autour de cette table, afin d'effectuer un état des lieux. Il nous permettra d'identifier la correspondance des métiers de la caisse, avec leurs coefficients et les coefficients intermédiaires.

Sans ce travail préalable, on risque de prendre au dépourvu bon nombre de salariés.

M. MOTTIER dit que la grille présentée le mois dernier est une forme de recensement, bien que l'intitulé des postes de travail ne soit pas toujours identique selon les entreprises.

Pour M. RIVERA ledit tableau ne reprend pas d'emplois administratifs transversaux, il s'agit bien des métiers spécifiques.

En partant de la méthode parodique, ces travaux reprennent des coefficients supplémentaires, auxquels il faudra prévoir l'emploi et les tâches y correspondants.

Reste à voir si ce tableau affiche suffisamment de niveaux.

Mme GIRAULT rappelle que la filière métier et son organisation existent dans chaque entreprise.

Le personnel qui travail et s'investit dans son poste a des évolutions possibles, à moins qu'il ait fait savoir son refus.

Reste à savoir s'il faut prévoir des critères en matière d'effectif ou de chiffre d'affaires pour définir les évolutions de carrière en fonction des emplois.

M. RIVERA pense que la discussion actuelle s'enferme sur un terme pour lequel il ne faut pas se focaliser.

S'en suivent des échanges autour de la table, afin de définir de quelle façon ce chantier doit être engagé et quelles peuvent en être les conséquences sur les futures classifications.

A l'issue de ce débat Mme KADDOUR souhaite savoir quels sont les besoins des organisations syndicales pour poursuivre la négociation.

Côté FGTE-CFDT, nous souhaitons un état des lieux au préalable, avec la grille des métiers spécifiques pour chaque entreprise, ainsi que les coefficients intermédiaires qui y sont rattachés. Cela permettra une vision plus claire et plus précise de la situation.

Des travaux constructifs ne pourront pas s'engager avant d'avoir ces éléments.

L'OTRE dit bien comprendre la demande et précise que le tableau de novembre dernier, a été réalisé avec les sociétés phares du secteur. Ensuite, libre à elles d'ajouter des coefficients intermédiaires, à condition que ceux-ci fassent progresser l'existant conventionnel.

M. RIVERA propose de reprendre les emplois, appellations, coefficients et tâches, filière par filière pour l'état des lieux demandés, mais énonce que ce travail ne pourra pas être réalisé de concert avec FEDESFI pour la réunion prévue en janvier prochain.

La Présidente propose aux participants de revoir l'ordre du jour et les dates pour le début d'année, afin de permettre à chaque partie de préparer les éléments demandés.

Après discussion, le nouveau calendrier avec les ordres du jour sera le suivant :

- 23 janvier 2018 à 14 heures  
Travaux sur le projet d'accord de transférabilité
- Réunion du 9 mars 2018 déplacée au 22 février 2018 à 14 heures 30  
Classifications
- 3 avril 2018 à 14 heures  
Négociations Annuelles Obligatoires.

Fin de la réunion à 16 heures 45

L'Equipe TDF FGTE-CFDT